



COMPRENDRE LE RPPS

Le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS) est le répertoire unique de référence d'identification des professionnels de santé et du médico-social. Le numéro RPPS d'un professionnel est un identifiant national (à 11 chiffres) unique et pérenne qui le suivra tout au long de sa vie professionnelle.

Grâce à ce numéro, le professionnel à une carte e-cps (carte dématérialisée) qui lui permet d'avoir accès aux divers services du numérique en santé, en particulier, la messagerie sécurisée de santé (MSS), de sécuriser son accès au dossier usagé informatisé (DUI) et à venir, au dossier médical partagé (DMP).

Flashez le QR Code pour retrouver une vidéo explicative!



#### QUI ATTRIBUE LE NUMERO RPPS AU PROFESSIONEL ?

Il existe trois autorités d'enregistrement des professionnels :



Comme les infirmiers, les kinésithérapeutes ou les médecins, leur inscription à l'ordre leur permet l'obtention de leur numéro RPPS.



Pour les professionnels de santé paramédicaux.



L'employeur est l'autorité d'enregistrement pour tous les autres professionnels grâce au portail RPPS+ (Éducateur spécialisé, aide soignant, coordonnateur de parcours, TISF, AMP, assistante de vie sociale...).



# COMMENT PROCÉDER ? GUIDE PAS À PAS





### Contractualisation avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

- Vérifiez la justesse de votre base FINESS ici
- Contractualiser avec l'ANS et désigner le responsable légal de la structure ici
- Dès la réception de la Carte Direction d'Établissement (CDE), passez à la 2ème étape



Les démarches en lien avec l'ANS n'engendrent aucun coût financier

Si vous identifiez un problème sur la base FINESS tournez vous vers votre tutelle (ARS ou Département)



#### Désigner un gestionnaire du portail RPPS + en lui attribuant le rôle de "mandataire"

- Commander une carte pour le gestionnaire RPPS+ et le nommer mandataire ici
- Commander un lecteur de carte CPx dans le commerce puis installer le Cryptolib directement sur le poste informatique (pour Windows <u>ici</u>, pour MAC <u>ici</u>)
- · Lorsque le ou les gestionnaires sont équipés de leur carte et lecteur de carte passez à l'étape 3



La carte CDE contient de base les droits du profil mandataire

Si la personne que vous souhaitez nommer gestionnaire possède déjà une Carte de Professionnel d'Etablissement (CPE) ou une carte Carte de Professionnel de Santé (CPS), vous devez la déclarer mandataire <u>ici</u>
Vous pouvez nommez plusieurs gestionnaires du RPPS+ si besoin

#### Organiser l'enregistrement des professionnels

- Cibler les professionnels pour lesquels l'enregistrement dans le portail est nécessaire
- Deux méthodes possibles :
- -> [Recommandé] Soit le professionnel est sensibilisé par la structure pour que ce dernier se pré-enregistre (<u>guide</u> pour le professionnel/<u>page de préenregistrement</u>) puis le gestionnaire RPPS+ vérifie l'enregistrement et le valide (Guide)
- -> Soit le gestionnaire RPPS+ fait l'enregistrement de bout en bout du professionnel (<u>Guide</u>). Dans ce cas, le gestionnaire devra intégrer dans le portail RPPS+ une copie d'un titre d'identité du professionnel
  - Le professionnel recevra son numéro RPPS 30 minutes après et ce par mail
  - La situation du professionnel doit être mis à jour dès que besoins ou lorsque ce dernier quitte la structure.



İ

Informer les salariés et respectez les conditions du RGPD sur le recueil et traitement des

Flashez le QR Code pour retrouver une vidéo qui présente comment enregistrer un professionnel dans le portail!



# **FOCUS SUR LES 6 RÔLES**

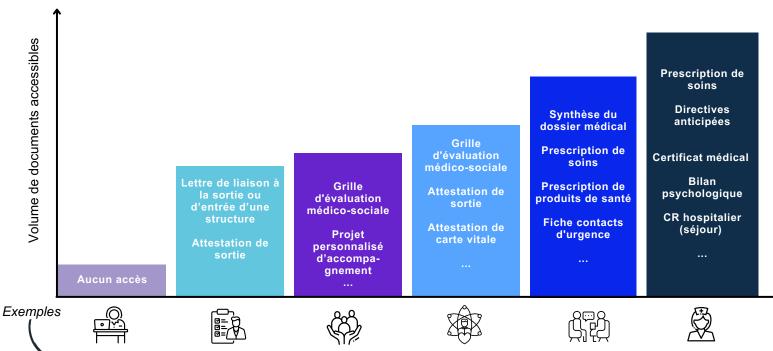
Lors de l'enregistrement d'un professionnel dans le portail RPPS+ au delà de la profession à renseigner, l'employeur devra lui attribuer un rôle.



Le rôle est important car il permet de donnée au professionnel plus ou mois de droits à la consultation de documents dans le Dossier Médical Partagé (DMP) de la personne accompagnée. Le rôle est donc différent de la profession, car un professionnel ayant le même métier peut avoir une mission complètement différente d'un ESMS à un autre et donc des besoins de consultation du DMP qui divergent.

A ce jour, la consultation du DMP par les professionnels enregistrés dans le portail RPPS+ n'est pas encore possible.

## Représentation du volume de types de documents accessibles dans le DMP en fonctions des rôles :





direction

Secrétaire médicale/ coordinatrice prévention

Educateur

Responsable de secteur

Psvchologue/ Référent APA

Infirmière coordinatrice/ coordinateur communauté 360

ÉGENDE DES RÔLES



Médico administratif



Administratif ou appui à l'organisation de l'accompagnement social/médico-social



Accompagnement social/médico-social à la vie sociale, professionnelle et éducative



Encadrement et organisation de l'accompagnement social/médico-social



Accompagnement social / médico-social au soin



Coordination et d'orientation

Retrouvez l'ensemble des droits d'accès par rôles dans le "guide pour l'enregistrement des professionnels dans le RPPS+"

# En savoir +

Consultez notre Foire Aux Questions Retrouvez la page RPPS+ sur le site de l'ANS ou le <u>formulaire de contact</u> pour toutes difficultés techniques avec le portail RPPS+

